

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

29 AOUT 2023

Arrêté du

fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse,

Arrête :

Article 1

La composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ouverts au titre de l'année 2023, est fixée ainsi qu'il suit :

Présidente :

-Madame Christine LESTRADE, Directrice interrégionale, DIRPJJ Centre Est ;

Vice-président :

- Monsieur Jean-Luc BONNEFEMNE, Directeur territorial, DTPJJ Aquitaine Nord ;

Membres :

- Madame Mélanie ANCEL, Directrice territoriale adjointe, DTPJJ Rhône Ain ;
- Monsieur Jimmy ANNET, Directeur des services, STEMO Rouen Dieppe ;
- Madame Joséphine ASTIER, Directrice des services, EPEI Rouen ;
- Monsieur Bernard AZEMA, Magistrat honoraire ;
- Monsieur Nicolas BARTHELEMY, Directeur des services, EPE Saint-Etienne Loire ;
- Monsieur Maamar BEKAOUASSA, Directeur du Pôle Justice, Association La Sauvegarde de la Marne ;
- Monsieur Kamel BENCHIKH, Responsable de la Maitrise des risques, DIRPJJ Grand Centre ;
- Madame Emma BERENGER, Directrice des services, STEMO Paris MNA,
- Madame Sophie BERGOUGNOUS, Magistrate, Juge des enfants, Tribunal judiciaire de Valence ;
- Monsieur Rémy BORDES, Personnel de direction de l'éducation nationale honoraire ;
- Monsieur Jean-Christophe BRIHAT, Directeur des services, inspecteur à l'Inspection générale de la Justice ;
- Madame Raissa CHEBAT, Directrice des services, UEHC Pessac;
- Madame Karima CHIBANE, Directrice des services, conseillère technique, DIRPJJ Sud Est ;
- Monsieur Philippe COLAUTTI, Directeur Général, Association La Sauvegarde de la Marne ;
- Monsieur Denis COUDER, Directeur territorial adjoint, DTPJJ Drôme-Ardèche ;
- Monsieur Marc DESJARDINS, Directeur des services, STEMO Pyrénées Orientales ;
- Madame Mylène FLAMENT, Directrice Générale, Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion ;
- Madame Patricia IRACE, Directrice des services, STEMO Aix en Provence ;
- Madame Sandrine JANUARIO, Psychologue, UEMO Le Canet ;
- Monsieur Ruddy KRAMP, Directeur des services, STEMO Troyes ;
- Madame Laurence LANATA, Directrice territoriale, DTPJJ Var ;

- Monsieur David MENARD, Directeur des services, STEMO de l'Orne ;
- Monsieur Omar NAKIB, Directeur des services, Chargé de mission « Partenariat Armées Justice », Direction de la protection judiciaire de la jeunesse,
- Madame Marion PREAUX, Directrice des services, STEMO Ouest Val de Marne ;
- Madame Mylene RENAUD, Directrice des services, STEMO de Metz ;
- Monsieur Jean-Paul RENOUX, Directeur des ressources humaines, DIRPJJ Centre Est ;
- Madame Laurence TARDO DINO, Psychologue, STEMO de Nantes ;
- Madame Silvina TESTA, Psychologue, UEMO Vitry ;
- Monsieur Rachid ZARI, Responsable des Politiques Institutionnelles, Direction territoriale Gard Lozère ;
- Madame Malika ZERWETZ, Directrice des services, CEF Savigny sur Orge.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

29 AOUT 2023

Pour le ~~le~~ Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Le chef de bureau du recrutement
et de la formation


Christophe TETEVIDE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3200

UNIVERSITY OF CHICAGO